

PRIÈRE UNIVERSELLE
ET APPROPRIATION
DE LA PAROLE

UN POINT DE VUE LUTHÉRIEN

A la suite de l'article « Prière universelle et appropriation de la Parole » que j'ai publié dans *La Maison-Dieu* 153, 1983, p. 113-131, j'ai reçu une longue lettre du docteur F. Schulz, grand spécialiste de l'histoire de la liturgie luthérienne. De la Forêt Noire où il passait ses vacances, il m'adressait ses remarques. Elles m'ont paru élargir le débat, en apportant des données liturgiques provenant des Églises de la Réforme. Aussi ai-je pensé qu'il valait la peine de les faire connaître aux lecteurs de *La Maison-Dieu*. L'auteur a marqué son accord, et a revu la traduction française de sa lettre. Je l'en remercie très vivement.

Le docteur F. Schulz n'est pas un inconnu pour nous puisqu'il a publié un article intitulé *Le temps liturgique dans les Églises de la Réforme* dans le n. 147 de la revue, p. 95-131 ; cet article reprenait la conférence faite au 8^e congrès de la *Societas liturgica*, tenu à Paris en août 1981.

Je me réjouis de pouvoir ainsi livrer les réactions d'un lecteur allemand assidu de *La Maison-Dieu* ; que la collaboration œcuménique dont elles témoignent puisse porter des fruits pour la vie liturgique de nos deux Églises.

P. De CLERCK

Cher Monsieur,

C'est pendant mes vacances que j'ai reçu le numéro 153 de *La Maison-Dieu* dans lequel j'ai trouvé votre article sur la prière universelle. Il m'a beaucoup intéressé. Je vous félicite de votre étude, qui comporte un accent « réformateur ». Il m'incite à vous faire quelques remarques.

1. Vous n'êtes pas sans savoir que l'introduction de la prière universelle en langue vivante fut un élément essentiel de la réforme liturgique dans les Églises de la Réformation. Le précédent historique qu'est la « prière du prône » confirme l'étroite parenté entre la prédication (dans la langue du peuple) et la prière universelle (dans la langue du peuple)¹. Cependant, dans les régions de langue allemande au 16^e siècle, la prière universelle, pour autant qu'elle ait été liturgiquement fixée, n'a pas eu de rapport thématique avec la prédication.

2. Toutefois, on perçoit des tendances à empêcher la prière universelle de verser dans un pur formalisme ; on fait valoir l'avantage que son contenu trouverait dans une relation à la Parole et à la prière bibliques. Ainsi Luther (avec d'autres) a-t-il donné à la prière universelle la forme d'une paraphrase du Notre Père² ; par là-même il a influencé la structure ultérieure de cette prière :

- I. Le Royaume de Dieu et l'Église (1^{re} - 3^e demandes) ;
- II. La vie terrestre, l'État, le mariage, la subsistance (4^e demande) ;
- III. Les souffrances et les besoins (5^e - 7^e demandes).

La prière des fidèles acquiert ainsi un statut propre ; elle n'est pas reliée à l'homélie, mais à la prière biblique par excellence.

3. Dans l'Allemagne du Sud, des liturgies ont pris les « Orationes sollemnes » du Vendredi Saint comme modèle de la prière

1. Présentation d'ensemble dans Hermann WALDENMAIER, *Die Entstehung der evangelischen Gottesdienstordnungen Süddeutschlands im Zeitalter der Reformation*, Leipzig, 1916, 115-142.

2. Exemples de Luther 1526 (WA 19, 95 s.) ; de Calvin 1542 (*Opera selecta* t. 2, Munich 1952, 23 s.) et *Kirchenordnung* du Palatinat de 1563 (Sehling 14, 383-386).

universelle³. Cette forme (une série de collectes) fut parfois modifiée de manière à ce que la collecte du jour (*De tempore*) serve comme première oraison de la série. Les Églises de la Réformation connaissent aujourd'hui encore des formes de prière universelle dont le début est repris aux thèmes de la prédication (et est donc variable), tandis que les intentions de prière sont exprimées en trois ou quatre formulaires stéréotypés⁴. Cette solution me paraît être une réalisation possible de votre souhait ; il faut cependant y éviter les dangers dont il sera question dans les remarques suivantes.

4. Il me paraîtrait utile de prendre en compte, dans la réflexion, les formes concrètes dans lesquelles se coule la prière basée sur la Parole (expliquée ou lue à haute voix). Je pense aux oraisons psalmiques⁵, mais aussi aux collectes nouvelles composées dans le monde évangélique au 16^e siècle par Veit Dietrich⁶, Johann Mathesius et d'autres. Dans ce contexte, il faut mentionner la pratique de conclure la prédication réformée (en langue vivante) par un « Predigtschlussgebet », une brève prière (collecte) qui termine la prédication en la résumant. J'ai rassemblé de nombreuses prières de ce genre et les ai éditées⁷. Une deuxième solution est ici fournie à votre problème : on termine l'homélie non simplement par un Amen formel, mais on conclut par une prière d'inspiration biblique à laquelle appartient l'Amen ; on est libre alors, dans la prière universelle, de « prendre dans la prière » la cause de Dieu en ce monde, sans détours.

5. Vous connaissez certainement l'évolution qui, au bas moyen âge, fit se développer un office de prédication en langue vivante à

3. *Kirchenordnung* de Wurtemberg de 1553 = Palatinat 1556 (Sehling 14, 152-153).

4. Par exemple : *Lutherische Agende* I (1955), forme de la prière universelle, A4. B4. C3.

5. P. VERBRAKEN, *Oraisons sur les cent cinquante Psaumes*, Paris: Cerf (« Lex orandi », 42), 1967.

6. Disciple de Luther, originaire de Nuremberg (1506-1549). Ses collectes pour tous les évangiles des dimanches, inspirées du texte biblique, furent partiellement reprises comme cycle des collectes dans le culte évangélique.

7. F. SCHULZ, *Die Gebete Luthers*, Gütersloh, 1976.

côté de la messe. Dans les Églises protestantes de l'Allemagne du Sud-Ouest (qui en cela ont influencé Calvin), cette pratique a été reprise, si bien qu'une liturgie de la Parole, dans laquelle le sermon tenait la place principale, devint la liturgie dominicale de la communauté, à la place de la messe⁸. Jusqu'à ce jour, il est habituel que dans ces « liturgies de la Parole » la prière après le sermon soit déterminée et « colorée » par le contenu de la prédication. Les recueils de sermons de prédicateurs importants de cette tradition (Karl Barth, Adolf Schlatter, Jüngel e.a.) donnent toujours après le sermon la prière universelle correspondante. Comme troisième réalisation de votre souhait, on pourrait donc recommander que dans les « liturgies de la Parole », telles qu'elles existent depuis le Concile, la prière soit construite en relation avec la Bible.

6. Je voudrais cependant aussi attirer votre attention sur des expériences négatives qui ont été faites du côté évangélique, lorsque la prière qui suit la prédication est pour ainsi dire absorbée par elle. On parle alors chez nous d'une « poursuite de la prédication par d'autres voies » ; c'est un abus de la prière, qui sert à la mise en vedette du prédicateur, à l'endoctrinement déguisé, ou au complément du sermon qui reçoit un appendice ; formellement on s'adresse à Dieu, mais en réalité on vise l'assemblée, à qui on « infuse » des instructions et des comportements légitimés par la plus haute Autorité. Au lieu de citer clairement et sobrement par leur nom les personnes et les circonstances, les prières et les intentions sont enrobées de paroles bibliques édifiantes qui les recouvrent entièrement. Ces déviations sont à l'origine des remarques que j'ai formulées ci-dessus, qui veulent maintenir la valeur propre et le statut de la prière de l'assemblée (si possible pas sous forme de monologue !). Elles font cependant place aux souhaits justifiés que vous avez émis, à savoir que dans le cœur et sur les lèvres des auditeurs la Parole de Dieu prêchée se transforme en prière qui réponde à cette Parole. Des précisions ultérieures sur les considérations faites jusqu'ici se trouvent dans mon article « Gebet » III-V de la *Theologische Realenzyklopädie*, t. XII, 1983, p. 71 ss.

8. Sur ce type liturgique, voir E. WEISMANN, dans *Leiturgia* 3 (1956), 1-84.

7. Il me paraît particulièrement important que vous n'ayez pas manqué de signaler la concurrence ou la duplication qui existe entre le Credo (placé depuis le Concile après l'homélie) et la prière universelle ; elle est spécialement apparente quand l'un et l'autre sont exécutés et proclamés en monologue par le liturge. On pourrait trouver une solution à ce problème en exécutant le Credo comme «sacrificium laudis», sous forme chantée si possible (il existe chez nous de nombreuses formules avec strophes en prose ou en vers)⁹ ; la prière universelle pour sa part se réaliserait autrement : les demandes seraient dites par des laïcs, et l'acclamation par l'assemblée. A mon avis, la réflexion sur les éléments liturgiques doit aussi prendre en considération leurs modes de réalisation effectifs et leur diversité. Il s'agit bien sûr de «textes», mais pas de textes (abstrait) «en soi».

8. A la fin de votre article, vous signalez la triple répétition d'un élément fondamentalement semblable : la litanie du Kyrie — la prière universelle — les intercessions anaphoriques. Ceci me paraît encore plus important (pour les Églises de la Réformation également, qui se montrent de plus en plus accueillantes pour le culte intégral, y compris la Cène avec la prière eucharistique). On pourrait d'abord tenter de résoudre le problème de la manière suivante (de façon homéopathique, pour ainsi dire), en confiant à chacun de ces trois moments un caractère propre et non commuable :

— au Kyrie à invocations (forme tropique), décernant au Christ des attributs (cf. la litanie des saints!), mais sans intentions de prière ;

— la prière universelle prendrait la forme d'une litanie d'intentions, pour les besoins les plus concrets possible (un trait caractéristique pourrait aussi en être le début, rapporté à l'homélie) ;

— les prières du Canon, dans la ligne de *Didachè* 9-10, ouvriraient la perspective eschatologique sur «le rassemblement de l'Église de Dieu depuis les extrémités de la terre» ; elles ne comporteraient pas de demandes pour le clergé.

9. Exemples dans le recueil de chants catholique «Gotteslob» n° 423, 447, 448, 449, 450, 479.

9. Une solution plus radicale encore, mais légitime pour qui connaît l'histoire de la liturgie, consisterait à « élémentariser » ces trois moments, c'est-à-dire à leur conférer une fonction univoque. On renoncerait entièrement aux intercessions anaphoriques au profit de la prière universelle après l'homélie ; et le Kyrie n'aurait plus forme tropique, mais consisterait en une acclamation solennelle. Cette dernière solution offrirait un allègement, s'il était possible de dénouer les ouvertures (duplicatives) de la messe¹⁰ : Introit/Kyrie/Gloria, et de les utiliser alternativement, par exemple : Psaume + oraison ; Kyrie + oraison ; Gloria + oraison. Fonctionnellement, cela s'appellerait : invocation dialoguée par l'assemblée, et conclue par la prière présidentielle. Du côté évangélique, où la structure liturgique s'est conservée de manière plus élastique (quelquefois trop élastique !), une solution possible est aussi celle-ci : la prière universelle peut se situer aussi bien à la place du Kyrie que dans la partie eucharistique ; aux deux autres endroits, elle disparaît donc purement et simplement. L'unicité est toujours signe de spécificité.

D. Frieder SCHULZ

10. Cf. J. WAGNER, dans *Lit. Jahrbuch* 17 (1967), 44.